

Présent-e-s : env.25 personnes à la Maison des Associations, salle Gandhi.
Excusé-e-s : Mmes M. Felix, J. Gaudraux, J. De Haller, M. Donnet, M. Roth-Bernasconi, F.Schenk Gottret, M. Neeser, V. Maurutto.
MM. H. Stauffer, A. Rodrik, G. Scheller, L. De Chambrier, T. Schneider

0 Accueil :

- Maryelle Budry, présidente d'ELISA, ouvre l'assemblée à 18h30 en accueillant les personnes présentes, les invitant à participer au débat qui suivra l'assemblée avec M. Nils De Dardel, à propos des accords de Schengen et Dublin et de nos inquiétudes communes pour le droit d'asile.
- Reprenant les propos du quotidien « Le Courrier », elle relève que « pour l'asile, la descente aux enfers s'accélère sur tous les fronts ». Des nouvelles peu réjouissantes faces auxquelles il y a lieu de resserrer les liens entre les personnes impliquées pour une défense indispensable des droits humains. Une grande dame, Aimée Stitelmann, décédée en décembre, nous a montré le chemin. Alors adolescente, elle avait sauvé des vies durant la 2^e Guerre mondiale et avait été condamnée pour ces faits. Réhabilitée en 2004, elle avait répété lors des cérémonies en son honneur son attachement aux activités d'ELISA, car à ses yeux s'il faut garder la mémoire du passé, c'est pour agir et ne pas fermer les yeux aujourd'hui. Nous continuerons d'agir en nous rappelant d'Aimée.
- Mme Budry relève, comme le montreront les rapports d'activités de nos permanents, que même dans une situation désespérante, on peut sauver quelques vies et défendre quelques droits. En 2004, nous avons dénoncé les nouvelles dispositions envers les requérants frappés de non-entrée en matière, et organisé la manifestation les dénonçant à Genève. La lutte doit être renforcée, car ces mesures pourraient être étendues encore.
- La présidente annonce les personnes excusées (cf. ci-dessus).

1 Adoption du PV de l'assemblée du 23 février 2004 :

Le PV est adopté sans remarque.

2.1 Rapport d'activité d'ELISA présenté par Barbara Tschopp:

La situation générale :

Une fois encore nous avons assisté à une diminution des demandes d'asile d'un tiers, alors que les demandes d'aide à nos permanences n'ont pas connu de régression. L'ODR (devenu ODM le 1^{er} janvier 05) a enregistré 14'000 demandes, dont 30% ont été acceptées (asile ou admission provisoire), 27 % écartées par des NEM (non entrée en matière). La baisse de l'afflux est plus liée à la situation internationale, diminutions des hostilités dans quelques régions et mesures de contrôle à l'encontre des migrants, qu'aux mesures d'économies budgétaires prises en Suisse (La BBC annonce une baisse de 22% des demandes pour les 38 pays les plus riches en 2004).

Depuis le 1^{er} avril, ELISA s'est préparé à aider les NEM, mais le fonctionnement de cette procédure est tel que le plus souvent il n'y a plus de recours possible. Nous avons essayé quelques recours, et obtenu, dans le cas d'un jeune Zimbabween, une décision de révision de la CRA, transmise à l'ODM avec une explication intéressante sur le respect de la Convention des droits de l'enfant. Dans un autre cas, nous aidons un jeune Ethiopien à produire des documents. Alors qu'il se débrouille sans assistance officielle, il collabore aux démarches qui, on a l'impression, pourraient permettre de demander une prochaine reconsidération.

Au niveau national, une plateforme de défense a été créée à laquelle ELISA participe, Michel Ottet en dira plus. Au niveau cantonal, AGORA et CSP s'impliquent, non sans mal, pour obtenir une aide d'urgence à peu près correcte.

Le travail des permanences:

Le modèle d'organisation du travail mis en place l'année précédente a été maintenu. Nous avons, vu nos moyens très limités, du faire attention aux dépenses et le suivi administratif s'en ressent. Il faudrait qu'une même personne assure le suivi et la mise à jour des instruments, ce n'a pas été possible. Ce qui fait que l'exploitation des données est laborieuse et parfois incertaine.

Les résultats obtenus sont néanmoins plus précis et confirment pour certains les approximations de 2003. Nous avons reçu :

- 1'115 fiches pour l'année, soit une centaine de visites par mois, et autour de 1'300 visites pour l'année vu les oublis, parfois dans le feu de l'action.
- 227 dossiers ont été pris.
- Le nombre de dossiers ouverts se situe à la fin 2004 autour de 111.
- Nous avons pris 45 mandats au nom d'ELISA
- Et assisté à de multiples auditions cantonales et fédérales, et nouvellement à l'OCP pour diminuer la pression sur les requérants qui doivent partir.
- Faits 24 recours et 7 reconsidérations au nom d'ELISA et environ 190 recours au nom des requérants.
- 13 de nos mandants ont reçu l'asile, soit une jeune togolaise, une jeune femme iranienne et ses 2 enfants dont le mari pourra venir, 3 messieurs togolais dont 2 pourront venir avec leur famille, 7 femmes et un homme dont un enfant de Colombie, soit 2 familles, la famille pourra aussi venir, et 7 admissions provisoires.

Un très bon résultat. Toutes les personnes ayant obtenu l'asile ont été accompagnées lors des auditions par des mandataires, sans décisions négatives ou recours.

La maman somalienne qu'ELISA a faite venir ses 3 enfants mineurs s'est mariée et a un bébé de quelques semaines. Nous sommes en recours pour ses enfants restés au Kenya, car malgré le statut de réfugiés que le HCR leur a conféré, les autorités refusent le regroupement familial.

Un aspect pénible des permanences est les révélations des violences policières à l'égard des requérants, surtout africains. Ainsi, des policiers provoquent, accusent, frappent pour obtenir un aveu, confisquent le peu d'argent sans donner de quittance, menotent lors de fouilles, etc... Les médecins et les requérants en parlent, les requérants craignent de déposer une plainte... L'Etat protecteur deviendrait persécuteur?

Au niveau fédéral, depuis l'élection de C. Blocher et son accession à la tête du DFJP, il y a une nette accélération des procédures, une sévérité accrue des décisions, des mesures administratives procédurières qui vont toutes dans le même sens: réduire le nombre de réfugiés de toutes les manières possibles.

Les bénévoles mandataires et asilonantes:

Même changeant souvent, le nombre des bénévoles actifs est toujours autour de 20, dont une dizaine participent aux permanences, et cinq qui assurent le gros du travail et mettent au courant les autres. Il y a parmi eux des juristes de formation, Lauren et Felipe, et aussi Aimé avec une spécialisation en droits de l'enfant: des compétences qui sont toujours très utiles.

Barbara mentionne aussi Charles, qui a terminé ses études en présentant un film sur l'asile aujourd'hui et il y a 60 ans, et s'investit toujours sur beaucoup de fronts. Durant l'été nous avons eu un stagiaire équatorien, puis cet hiver un étudiant allemand en droit.

Barbara les remercie toutes et tous très sincèrement, ainsi que Magali qui s'occupe de beaucoup de petites choses, Reem qui assure le nettoyage de nos locaux, et Ferechté qui vient chaque semaine pour traduire.

Un grand merci à Agora pour l'accueil des requérants d'asile lors des permanences, on espère trouver une solution de relogement qui permettra de poursuivre notre précieuse collaboration. Et merci à Michel qui assume une permanence par semaine et toujours disponible pour donner des conseils.

Nous n'avons pas fait de formation cette année, l'intensité du travail et les modifications de l'asile et la nouvelle situation de NEM nous occupant trop. Quelques bénévoles ont participé à la formation du SAJE à Lausanne. Néanmoins une soirée de formation et discussion a été préservée mensuellement pour les mandataires et asilonautes.

Barbara a suivi un cours d'une journée à Berne sur l'aide d'urgence et la Constitution. Elle en tire l'appréciation d'une aide subsidiaire, prévue pour des cas isolés, en tout cas inadaptée à servir de norme d'aide à une population définie.

Sur le plan international:

Nous n'avons pas entrepris de nouvelles démarches auprès de la CEDH, et le cas que nous suivions est devenu caduc, le couple iranien ayant obtenu l'immigration au Canada.

Barbara a suivi un cours de droit d'asile international à Varsovie, qui abordait entre autre les cas d'exclusion pour cause de sécurité nationale et liens présumés avec des réseaux terroristes. Parmi nos mandants, Barbara précise que ces problèmes sont réels car il concerne toujours au moins un de nos mandants, en détention préventive.

ELISA et EXODUS ont chacun leur site Internet, dont Michel assure le suivi de main de maître avec l'aide de Jonathan. Barbara les remercie pour ces fenêtres sur le monde qui renforcent notre visibilité.

Elle souligne que notre activité, qui paraît intéresser de plus en plus de jeunes, permet aussi d'explorer de nouvelles voies, comme celle de la défense du droit des familles sur la base du droit des enfants.

En conclusion le rôle d'ELISA réside autant dans la sensibilisation des jeunes qui gouverneront demain que dans la défense pratique des migrants forcés et des requérants d'asile, puis qu'il y a encore des succès possibles. Au nom d'ELISA elle remercie tous les donateurs et donatrices, qui nous aident à poursuivre notre activité, ainsi que les autorités et institutions qui nous ont accordé une subvention ou une aide.

2.2 Rapport d'activité de Michel Ottet pour ELISA à l'aéroport :

Le financement du poste à l'aéroport continue d'être assuré en grande partie par le soutien des membres d'ELISA, Michel adresse de chaleureux remerciements à celles et ceux qui poursuivent leur fidèle soutien, en particulier au GARAS: Leur générosité a permis de maintenir une assistance efficace aux requérants d'asile. C'est AGORA qui nous informe des situations grâce à leur permanence quotidienne en zone de transit. Un grand merci aux aumôniers pour leur précieux travail.

Durant l'année 2004, 423 demandes d'asile déposées en Suisse provenaient des aéroports, en nette diminution depuis 2003 et pratiquement le quart de celles déposées en en 1998 (1593). Fin 2004, 39 personnes avaient demandé l'asile à l'aéroport de Genève-Cointrin, 256 à Zürich. Michel a été au courant de toutes les demandes à Genève. Il s'est occupé plus directement d'une dizaine de cas, et pris 7 mandats. 5 sur 7 ont été autorisés à entrer en Suisse par l'ODR, sans intervention de la CRA. Au total, 31 sur 39 personnes ont pu entrer à Genève, l'ODR a pris 6 décisions négatives, contre lesquelles 5 recours ont été interjetés. 3 recours ont été admis et en fin de compte 3 personnes ont été renvoyées dans le cadre de procédure d'aéroport.

Sur 5 recours, 2 ont été formulé par ELISA et admis. L'un portait sur un renvoi dans un pays tiers et le second vers le pays d'origine. Pour ce dernier cas, les recours sont toujours difficiles à gagner. Michel a demandé l'appui du HCR, qui avait dans un premier temps donné son accord, car certains documents manifestement falsifiés n'aient pas été pris en compte. Après avoir envoyé un fonctionnaire sur place, le HCR a retiré son accord, et l'ODR s'est résolu à annuler sa décision. Dans cette affaire, Michel se félicite du concours efficace du HCR, mais regrette que la prochaine modification de la LAsi ne supprime l'obligation de requérir l'avis du HCR pour ces cas d'expulsions.

L'année dernière, nous avons relaté le cas d'un mari qui venait rejoindre son épouse réfugiée en France, le refus de la Police Française de l'accepter et sa remise aux autorités suisses pour renvoi. En

septembre 2004, un tribunal de Lyon a annulé la décision du Ministre de l'Intérieur, considérant la décision non justifiée comme le requérant était porteur d'un visa valable dans le cadre d'un regroupement familial.

A l'analyse des chiffres mentionnés, deux constats:

- La baisse des demandes à l'aéroport semble liées aux mesures prises à l'amont, aux contrôles dans les aéroports d'embarquement et mesures des compagnies aériennes.
- L'ODR a autorisé 80% des demandeurs à entrer en Suisse, un changement lié probablement aux difficultés de procéder à des renvois depuis l'aéroport directement.

Ce printemps, Michel a accompagné la Commission des prisons du Grand Conseil lors d'une visite des locaux de l'aéroport. Il relève la bonne collaboration avec les fonctionnaires de police en charge des requérants. Ces derniers n'avaient pas formulé de plainte à l'égard des premiers. Par contre, contrairement à Zurich, les passagers déclarés inadmissibles sont détenus sans délai en vue du refoulement, sans pouvoir contester la décision qui les frappe.

Les activités pour le réseau EXODUS :

EXODUS est un réseau de personnes et d'associations en contact avec les demandeurs d'asile et étrangers retenus dans les aéroports et les zones de transit en Europe. Il regroupe des aumôniers, des assistants des services sociaux et juridiques.

Au cours de cet exercice, Rachel Berry et Michel ont activement préparé la session d'EXODUS à Londres, du 6 au 9 mai 2004. Une quarantaine de personnes y ont participé, et des décisions ont été prises pour structurer le réseau, en nommant un comité de 5 membres.

Malheureusement 2 membres du comité se sont désistés, et Rachel, Michel et Jean-Luc Martin, aumônier à Stockholm tentent à trois de réaliser les objectifs fixés, et d'organiser la prochaine assemblée doit avoir lieu à Rome du 16 au 19 avril 2005.

Cette mission n'est pas sans difficultés et Michel remercie Rachel pour son aide précieuse et efficace, et M. Martin sans le concours desquels la réunion de Rome ne serait pas possible.

D'autre part, le site EXODUS que Michel administre: <http://www.exodus-network.org> documente sur les problèmes concrets dans les divers aéroports européens. Il révèle également les mesures envisagées dans le cadre des institutions européennes pour empêcher l'arrivée de demandeurs d'asile...

Ces activités ont pris et prennent encore une partie importante du temps de Michel.

Les activités pour ELISA (en dehors de celles liées aux questions d'aéroport) :

La baisse des demandes d'asile a permis de disposer d'un peu temps pour d'autres activités d'ELISA. Nous avons pris une part plus active dans le Collectif NEM qui regroupe au niveau national les forces opposées à ces mesures.

Michel administre le site Internet d'ELISA: <http://www.elisa.ch> qui reçoit une quinzaine de visites quotidiennes. Des remerciements sont adressés à Jonathan Ernst pour son aide précieuse à ce travail. Michel s'est également investi plus souvent dans la presse et à la radio et télévision. Enfin, outre les activités administratives et de courrier, il a participé plus activement à la permanence de la Croisette. En conclusion, Michel remercie Barbara pour son étroite collaboration marquée par sa disponibilité et de ses compétences.

3.1 Présentation des comptes pour l'exercice 2004 :

Jérôme De Weck assure la présentation des comptes 2004, dont il a supervisé la tenue tout au long de l'année par Zlata Salihbegovic. Il a accepté de tenir ce rôle au vu de la présence incertaine de la trésorière, de retour ce jour de Sarajevo.

Les comptes sont distribués à l'assemblée et présentés au rétroprojecteur.

Au plan des recettes:

- Les recettes sont constituées principalement par les dons et versements individuels, ainsi que le soutien d'institutions. Jérôme souligne la fidélité des donateurs et donatrices, mais leur nombre est en diminution et le renouvellement peine. Il mentionne également l'effort engagé vers les grandes communes, qui a porté quelques fruits: la palme à la commune de Lancy pour son soutien de 2'000.-. Enfin, les recours auprès de l'ODR ont rapporté cette année un montant plus important que prévu, mais il est difficile de tabler sur ces recettes.
- Les recettes 2004 apparaissent en baisse par rapport à 2003, et aussi par rapport au budget. Il n'y a pas eu de revenus de formation, aucune n'ayant été organisée, comme Barbara l'indiquait. Enfin les intérêts sont en diminution également comme la réserve financière est toujours plus mise à contribution.

Au plan des dépenses :

- Le niveau des dépenses a été maintenu au niveau de 2003, et dans le cadre budgétaire. La rigueur des permanents et des trésoriers pour le contrôle des dépenses n'est pas un vain mot. Une petite économie a même été faite sur les charges salariales, poste principal constitué par les 2 postes à mi-temps pour le travail des permanents, vu que Michel a atteint l'âge de la retraite.

A ce stade, il faut relever un surplus de dépenses de 69'900.- environ.

Et il faut pour conclure relever la diminution des subventions reçues, ceci par la diminution de la part du canton de 30'000.- espérés à 20'000.- reçus. Cette contribution du canton, qui n'est pas une subvention, a été prélevée du fond AGECAS qui sera dissous en 2005. Ceci aura pour conséquence une nouvelle diminution en 2005 à 10'000.-, sans information pour les années suivantes.

De son côté, la Ville de Genève a renouvelé sa subvention de 25'000.-, et comme en 2004, nous la contacterons pour une éventuelle couverture de déficit.

Le résultat de l'exercice marque donc un déficit de 24'931.35, plus grand que celui prévu au budget, principalement à cause de la diminution du soutien du canton, et secondairement des dons des membres. Les comptes de réserve ont diminué durant cet exercice pour un nouveau capital de 46'914.25. Les comptes de liquidités laissent apparaître un montant en diminution, ce qui n'est pas sans causer des soucis pour assurer le fonctionnement courant de l'association.

3.2 Rapport des vérificateurs des comptes :

Mme Claire De Reynier présente le rapport des vérificateurs des comptes, établi avec M. Gérard Scheller, excusé ce soir, après la vérification des comptes effectuée le 25 février 2005. Elle relève le travail très complet, parfaitement clair et précis des trésoriers. Elle relève une correspondance exacte des différentes pièces comptables, relevés bancaires et comptes postaux, qu'ils ont vérifié par pointage.

Elle propose à l'assemblée d'approuver ces comptes. L'assemblée approuve unanimement et donne décharge aux trésoriers.

3.3 Projet de budget pour 2005 :

Jérôme de Weck présente le projet de budget pour 2005, en soulignant une nouvelle baisse prévisible des recettes, avec la diminution mentionnée de la contribution de l'Etat de Genève.

Les lignes principales du projet sont :

- Des charges en faibles croissances, en lien avec les adaptations des salaires.
- Le maintien des subventions de la Ville de Genève.
- Des recettes prévues en légère progression, au vu de l'expérience, pour les dons des membres et le soutien des communes.
- Le résultat de l'exercice, selon toutes perspectives, laissera apparaître un déficit bien plus

important après subvention, estimé à environ 36'600.-

L'exercice pourra être mené, mais les réserves d'ELISA seront épuisées à la fin de cet exercice. Des problèmes de liquidités se poseront au cours de l'année, selon l'agenda des versements des subventions et soutiens principaux. Le capital restant à fin 2005 permettra un mois de fonctionnement en 2006! La situation est donc grave, il faut trouver de nouveaux financements en 2005.

Maryelle Budry précise que le comité d'ELISA poursuivra intensivement ses recherches de fonds, pour solidifier les ressources existantes et solliciter de nouveaux soutiens publics comme privés. Des contacts vont être pris avec la Loterie Romande, les SIG, d'autres fondations...

L'assemblée accepte le projet budget 2005 tel que proposé.

La présidente, au nom d'ELISA, remercie Jérôme De Weck et Zlata Salihbegovic pour leur travail précieux, constant et toujours tenu avec rigueur, dans des circonstances financières particulièrement sombres cette année.

3.4 Décharge et élection des vérificateurs des comptes :

Les vérificateurs des comptes sont remerciés pour leur travail par l'assemblée.

M. Gérald Scheller ne souhaite pas poursuivre son mandat. Mme de Reynier par contre accepte de poursuivre, et M. Jo Chappey se présente comme candidat à la tâche de vérificateur. M. Cruse accepte de continuer d'assumer la charge de suppléant. L'assemblée accepte la décharge aux vérificateurs des comptes, confirme les nominations de Mme de Reynier et M. Cruse pour le prochain exercice, et élit M. Chappey comme nouveau vérificateur.

4 Décharge et élection du comité :

La présidente demande à l'assemblée la décharge du comité pour l'exercice 2004, acceptée sans opposition.

Le rôle du Comité d'ELISA est de soutenir le travail des permanents et des mandataires, de gérer la vie associative et de trouver les fonds publics et privés pour permettre de rémunérer les deux permanents et de couvrir les frais inhérents aux mandats des requérant-e-s d'asile.

Deux personnes ont annoncé leur départ du Comité : Jérôme de Weck, trésorier durant 11 ans, a accompli un travail magnifique, nous lui en sommes extrêmement reconnaissants. Jérôme a toujours insufflé ses compétences très professionnelles dans son engagement, et ELISA continuera dans le même esprit de rigueur pour résister et poursuivre son action.

Josiane Lewalle, qui travaille au CICR, doit se retirer pour faire face à un travail trop abondant. Elle nous a beaucoup apporté, en particulier sur la Charte d'ELISA que nous avons adoptée l'année dernière. Jérôme et Josiane ont dit leur souhait de « rester à disposition » selon leurs compétences. Nous les remercions chaleureusement.

Pour l'élection du nouveau comité, Maryelle Budry, présidente, présente les membres sortants du comité: il s'agit en sus d'elle-même de Martine Félix et Julie Gaudrot - excusées toutes deux - Zlata Salihbegovic trésorière, Alexandra Felder, Véronique Egger, de l'AGORA, et de Romain Oguey Leresche. Michel Ottet et Barbara Tschopp, nos deux permanents, participent également aux séances du comité. Enfin, une candidate se présente pour renforcer ce comité: il s'agit de Mme Lucienne Gillioz, mandataire, chercheuse et cadre fraîchement retraitée qui apportera une expérience précieuse. Le nouveau comité est élu par acclamation.

5 Plateforme nationale, défense des NEM et Loi sur la contrainte :

Michel rappelle brièvement la situation des NEM depuis le 1^{er} avril 2004: les requérants frappés d'une non entrée en matière se voient supprimé toute aide fédérale, et n'ont droit qu'à l'assistance minimale prévue par la Constitution, à charge des cantons. Les situations sont très différentes selon les cantons: à Genève, une structure d'urgence a été mise en place pour les repas et abris. A Soleure, par exemple, rien n'existe, et la répression prend tous les prétextes pour précariser ces personnes...

Durant la session parlementaire au Conseil des Etats, il y aura un vote sur la nouvelle LAsi, avec extension de la suppression de l'aide à tous les déboutés de la procédure d'asile, env. 12'000 personnes! En commission, les représentantes de Genève ont voté ces restrictions. ELISA propose à ses membres et à leurs amis de participer à une campagne de lettres aux conseillères genevoises pour les inciter à refuser ces modifications dangereuses.

La plateforme nationale pour la défense des NEM entend se manifester autour de cette échéance. La visite de M. Alvaro GIL-ROBLES, commissaire des Droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a donné lieu à l'expression de sérieuses inquiétudes pour l'exclusion des requérants des droits sociaux, dans l'attente d'un rapport critique du commissaire dénonçant ces mesures. Ces remarques seront rendues publiques lors d'une conférence de presse.

Il est prévu de projeter le film que Charles Heller et Enrico Pizzolato ont réalisé dans une salle à l'attention des député-e-s durant la session. Ce sera aussi l'occasion de la remise de la pétition lancée par Solidarités sans frontière, et la fin de la campagne de lettres conjointe.

Enfin, à propos de la Loi sur l'usage de la contrainte, il est prévu des moyens pour les renvois forcés que nous dénonçons, entre autre:

- l'utilisation de tasers, reconnu comme engins de torture.
- les renvois délégués à des sociétés privées.
- la possibilité d'utiliser des langes.

La coordination Asile a fait un communiqué qui détaille plus précisément sa prise de position. Nous demandons, au minimum, que les renvois se passent en présence de témoins, de médecins, sans mesures humiliantes, et prévoyant des voies de recours en cas de violence. Les Belges l'ont fait: seules les menottes sont admises, les gardes sont des policiers non armés.

6 Conclusion et présentation " Schengen Dublin: quelle sécurité pour le droit d'asile? " :

L'assemblée est levée pour une verrée de l'amitié avant le débat public.

Puis Maryelle Budry et Michel Ottet introduisent la conférence-débat avec Nils De Dardel. Maryelle remercie Nils De Dardel, d'avoir accepté notre invitation. Avocat, ancien conseiller national socialiste de 1991 à 2003, il a étudié de manière approfondie les conséquences des traités de Schengen et de Dublin.

La conférence commence, suivie par environ 40 personnes.

Pour le PV : R. Oguey Leresche